

La loi du silence – Faits et points saillants

Enquête et rapport de l'Ombudsman

Règlements sur un recours à une force « raisonnable » : **page 15**
Processus de rapport sur les incidents de recours à la force : **page 16**
Processus d'enquête sur les incidents de recours à la force : **pages 16-20**
Tendances des plaintes signalées la première fois au Ministère : **novembre 2010**
Lancement de l'enquête officielle : **16 août 2011**
Plaintes sur le recours à une force excessive reçues depuis le lancement de l'enquête : **147**
Plaintes sur le recours à une force excessive reçues au cours des quatre dernières années : **350**
Total des plaintes reçues (tous sujets) des établissements correctionnels en 2011-2012 : **4 135**
Entrevues menées lors de cette enquête : **182** Recommandations : **45**

Statistiques du Ministère

Établissements correctionnels pour adultes gérés par la province, en Ontario : **29**
Durée des peines purgées par les détenus provinciaux : **60-729 jours**
Capacité totale : **8 857 détenus, plus 489 purgeant des peines en fin de semaine**
Agents correctionnels : **3 560 (3 265 en service actif)**
Détenus admis, 2011-2012 : **71 329** Nombre quotidien moyen de détenus cette année-là : **8 802**
Détenus signalés cette année-là pour : des problèmes de santé mentale – **14 000 (approx.)**; des affiliations à des gangs – **2 860**
Agressions signalées entre détenus, 2011-2012 : **3 035**
Employés correctionnels formés dans le cadre du nouveau programme de gestion des détenus ayant des besoins spéciaux et des problèmes de santé mentale : **134 (environ 3 % du personnel de première ligne)**
Cas réexaminés en raison de demandes faites par l'Ombudsman en 2010-2011 : **2 800**
Total des incidents de recours à la force signalés, août 2011-avril 2012 : **766**
Enquêtes sur des allégations de recours à une force excessive, 2010-2013 : **55**
Constats de recours à une force excessive dans ces cas : **26**
Employés soumis à des sanctions disciplinaires en conséquence : **108**
Employés congédiés dans le cadre de ces sanctions : **31 (dont 5 chefs)**
Employés congédiés qui ont été accusés au criminel : **4** Employé accusé et reconnu coupable jusqu'à présent : **1**
Plaintes déposées au Ministère par des employés au sujet de menaces faites par des collègues depuis 2010 : **4**
Rapports faits à la CSPAAAT par des agents correctionnels à propos d'agressions commises par des détenus, 2011-2012 : **191**

Établissements mentionnés dans ce rapport (avec numéro du paragraphe correspondant)

Prison de Brockville – Histoire d'Edward, détenu, commençant au paragraphe 120
Centre correctionnel du Centre-Est – Histoire de Brian, détenu, commençant au paragraphe 79; histoire de Jason, détenu, paragraphe 372; voir aussi les paragraphes 336, 443, 448 et 464
Centre correctionnel du Centre-Nord – Histoire de George, détenu, paragraphe 147; voir aussi 387
Centre de détention d'Elgin-Middlesex – Histoire d'Albert, détenu, paragraphe 63

Complexe correctionnel de Maplehurst – Paragraphes 207 et 219

Centre de détention de Niagara – Paragraphe 335

Prison de North Bay – Paragraphe 286

Centre de détention d'Ottawa-Carleton – Histoire de Colin, détenu, paragraphe 97; histoire de Daniel, détenu, paragraphe 112; voir aussi les paragraphes 334, 398, 443 et 444

Prison de Sarnia – Histoire d'Helen, détenue, paragraphe 166; voir aussi le paragraphe 270

Prison de Toronto – Histoire de Frank, détenu, paragraphe 131; voir aussi 443 et 444

Centre de détention de l'Est de Toronto – Paragraphes 253 et 347

Centre de détention de l'Ouest de Toronto – Histoire d'Ian, agent correctionnel, paragraphe 262; voir aussi les paragraphes 240 et 301

Centre Vanier pour les femmes – Paragraphe 199

Avec leurs propres mots – commentaires de détenus et témoins dans *La loi du silence* :

« ... le type qui m'avait battu était là, dans la pièce... chaque fois qu'on me posait des questions à ce sujet, les agents impliqués étaient là, juste à côté de moi. Je me sentais intimidé. J'étais effrayé... »

– **Brian, détenu, Centre correctionnel du Centre-Est (p. 27)**

« ... un de mes collègues lui a donné des coups de pied à l'arrière de la tête, et sa tête a éraflé la coulisse de porte, s'est ouverte sous le choc et le sang a commencé à couler sous lui... J'étais en état de choc. J'étais stupéfait. Je suis resté là et le même agent l'a frappé à coups de pieds... une deuxième fois. »

– **Agent correctionnel, dans le cas de Colin, détenu, Centre de détention d'Ottawa-Carleton (p. 32)**

« ... j'ai répondu " Je ne peux pas [dénoncer un collègue]". En fait, ça voudrait dire renoncer à mon uniforme... Je ne veux pas que tous les gens avec qui je travaille pensent qu'ils doivent mentir. Je ne veux pas voir tout un groupe de gens qui sont bien, à mon avis... payer pour les actes d'une seule personne. »

– **Autre agent correctionnel, dans le cas de Colin, détenu, Centre de détention d'Ottawa-Carleton (p. 33)**

« C'est dur, parce que dans n'importe quel secteur où on dépend de quelqu'un pour sa propre protection, on va le protéger aussi. Et parfois, si quelqu'un ne fait pas les choses correctement à 100 %, on va continuer de le protéger parce qu'on a besoin de sa protection. Et puis... on ne veut pas moucharder... »

– **Agent correctionnel comptant 30 ans de service (p. 70)**

« Actuellement, il y a parmi nous des gens gravement sociopathes qui portent notre uniforme et qui n'ont aucun problème à faire payer ceux qui brisent la loi du silence. »

– **Chef d'un grand établissement correctionnel (p. 70)**

« Tous les agents correctionnels ont parlé de leur peur d'être considérés comme des "mouchards" et de leur crainte de briser "la loi du silence" en raison de possibles représailles – pouvant aller jusqu'à les forcer de quitter leur établissement. C'est pourquoi les rapports d'incident ne sont pas faits bien souvent, et pourquoi les gardiens qui violent les règles ne sont pas dénoncés au personnel de gestion... »

– **Juge du procès de 2004 dans l'affaire de l'agression commise par trois agents du Centre de détention de l'Est de Toronto (p. 71)**

« Nous dépensons des millions de dollars, nous passons des heures et des heures à former des gens pour qu'ils sachent comment se défendre. Nous passons bien trop peu de temps à leur apprendre comment transiger avec les gens. »

– **Formateur, Collège de formation correctionnelle de l'Ontario (p. 110)**